



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : 05d-10-23

TARIFS

MUNICIPAUX :

MOUILLAGES DE

BATEAUX 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 26 Octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LA TRANCHE SUR MER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Serge KUBRYK, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 Octobre 2023

PRÉSENTS :

M. Serge KUBRYK, Maire - M. Jacques GAUTIER, 1^{er} adjoint – Mme Béatrice PIERRE, 2^{ème} adjoint - M. Jean-Claude ESCALBERT, 3^{ème} adjoint – Mme Marie-Dominique ROBIN, 4^{ème} adjoint, Mme Marie-France LACROIX, Mme Monique BOUSSAUD, M. Michel SIRE, M. Pierre-Jacques CARLES, M. Christian NOLLEAU, M. Pierre DILLANGE, Mme Sylvia FREMIT, Mme Christelle CHARRIER, Mme Alexandra DERVIN, M. Gérard THIBAUD, Mme Dominique RATHOUIN-LALLEMENT, Mme Beate REINHARDT, et M. Eric BRONNER, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS :

Mme Nathalie GUÉRIN donne pouvoir à M. Serge KUBRYK ;

M. Philippe BRULON donne pouvoir à M. Jacques GAUTIER ;

Mme Georgette CLAVÉ donne pouvoir à Mme Marie-Dominique ROBIN.

ABSENTS :

M. Jacques FLATIN et M. Jean-Jacques LEJEUNE.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Pierre-Jacques CARLES est désigné secrétaire de séance.

Rapporteur : Mme PIERRE

Sur proposition de la commission de finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **fixe** les tarifs des mouillages de bateaux pour l'année 2024 comme suit en TTC:

TARIFS 2024 <i>Pour le Maupas uniquement</i>		SAISON COMPLETE	A LA SEMAINE	A LA SEMAINE	VISITEUR A LA JOURNEE
		Du 01/04 au 31/10/2024	Du 01/07 au 10/09/2024	Hors 01/07 au 10/09/2024	3 jours maximum
		Mouillage fourni par le plaisancier	Mouillage fourni par la Commune	Mouillage fourni par la Commune	Mouillage fourni par la Commune
Moins de 5 m.	Résident principal ou secondaire	460 €	101 €	89 €	19 €
	Non résident à la Tranche	557 €			
De 5 à 6,99 m.	Résident principal ou secondaire	493 €	101 €	89 €	20 €
	Non résident à la Tranche	640 €			
De 7 à 8,99 m.	Résident principal ou secondaire	521 €	114 €	96 €	22 €
	Non résident à la Tranche	646 €			
9 m. et plus	Résident principal ou secondaire	630 €	129 €	106 €	24 €
	Non résident à la Tranche	755 €			

TARIFS 2024 <i>Pour Sainte Anne et Les Jards</i>		SAISON COMPLETE	VISITEUR A LA JOURNEE
		Du 01/04 au 30/09/2024	3 jours maximum
		Mouillage fourni par le plaisancier	Mouillage fourni par la Commune
Moins de 5 m.	Résident principal ou secondaire	353 €	17 €
	Non résident à la Tranche	406 €	
De 5 à 6,99 m.	Résident principal ou secondaire	386 €	17 €
	Non résident à la Tranche	472 €	
De 7 à 8,99 m.	Résident principal ou secondaire	438 €	19 €
	Non résident à la Tranche	509 €	
9 m. et plus	Résident principal ou secondaire	501 €	19 €
	Non résident à la Tranche	591 €	

Catamarans	Pour 7 mois	119 €
	A l'année	179 €
	Par mois (juillet ou Août)	59 €

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Affiché le 30/10/2023.

Le Maire,


Signé électronique par Serge Kubryk
Date de signature : 27/10/2023
Qualité : Maire de La Tranche sur Mer

Le secrétaire de séance,


Pierre-Jacques CARLES